

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

1919

LAING! E

N°39

SOMMAIRE

Page 2:

Finale Outre-Mer

Page 3:

Licences 2024-2025

Page 4:

Dossiers d'engagement

Page 5:

Mouvements Clubs

Page 6:

Assistance Juridique

Pages 7 & 8:

Procès Verbaux

Page 9:

Nous Joindre









Finale Outre-Mer

Coupe de Paris IDF - Challenge Marcelin Rilos



Il s'agissait de la 2ème finale des Coupes de Paris de la saison 2023/2024.

L'affiche de la rencontre opposait l'**USM Villeparisis** au **CA Vitry.** Cette rencontre s'est déroulée au *Stade Georges Pollet de Villepinte*, dans une ambiance très festive!

Malgré une première mi-temps assez dominée de la part des joueurs du **CA Vitry**, le suspens restait présent puisque le score était de parité (1-1).

Réaliste et solide, **Villeparisis** a fini par prendre l'avantage avant le début du dernier quart d'heure de la partie pour s'imposer sur le score de 2 buts à 1.



<u>Cliquez ici</u> pour retrouver plus d'informations sur cette finale en, mais également toutes les photos de la rencontre en <u>cliquant ici</u>!













N°39

Licences 2024-2025

Informations générales

Ouverture de la campagne des licences

La date d'ouverture de la saisie des licences est planifiée le <u>mardi 4 juin 2024.</u>

<u>NB</u> : il s'agit d'une date prévisionnelle susceptible d'être modifiée en cas de retard de la FFF dans les paramétrages de la nouvelle saison.

Documents relatifs à la campagne des licences

Comme chaque saison, les différents documents relatifs à la campagne des licences seront mis en ligne sur le site Internet de la Ligue (rubriques « Documents » puis « Formulaires Clubs ») et dans Footclubs (menus « Organisation » puis « Centre de gestion »).

Rappel: dans le cadre des demandes de licences formulées de manière standard, seuls les bordereaux mis à disposition par votre Ligue seront pris en compte lors de la vérification de la conformité des pièces transmises, les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue.

NB: la fonctionnalité de Footclubs permettant d'éditer les bordereaux de demandes de licences préremplis ne sera pas reconduite par la FFF, et ce, compte tenu du taux d'utilisation actuel de la dématérialisation sur le territoire national.

Accompagnement

Afin de vous aider à appréhender au mieux ce début de saison et de vous présenter les nouveautés implémentées dans les parcours de demandes de licences, la FFF proposera aux clubs un webinaire "Licences - Nouveautés 2024-2025" le jeudi 6 juin 2024 prochain de 18h00 à 19h00.













Dossiers d'engagement

Le mois de mai marque traditionnellement le coup d'envoi de la préparation de la prochaine saison avec l'engagement des équipes de votre club dans les différentes compétitions de Ligue et de District. Depuis plusieurs années, le dossier d'engagement se remplit directement en ligne via l'extranet L.P.I.F.F.



Sur votre plateforme Extranet L.P.I.F.F., accessible via l'adresse suivante : extranet.lpiff.fr, vous pourrez accéder à votre dossier en cliquant sur l'onglet « Dossier d'engagement » où vous découvrirez les 4 blocs suivants :

- Engagements : permet de saisir les engagements et les alternances de vos équipes à 11 ;
- Données clubs : permet de saisir les informations relatives au correspondant de votre club et au Référent Prévention Sécurité (données obligatoires à renseigner sans quoi le dossier ne pourra pas être validé);
 - Export PDF : permet d'avoir une visibilité de votre dossier sous un format PDF qui peut être imprimé ;
 - Clôture : Étape obligatoire pour finaliser et valider votre dossier.



Pour tout savoir sur les dossiers d'engagement, cliquez ici!











Saison 2023/2024

LA LIGUE et vous!



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

	- Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ)	
DEMANDE D'AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	-Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel)	
	-PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association)	
	-Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.	
	 Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) Récépissé de déclaration de <u>création</u> du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) 	
FUSION-CREATION	-PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association)	
(Article 39 des RG FFF)	-Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u> .	
	- PV de l'Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution	
FUSION- ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	-PV de l'Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution)	
	- PV de l'Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion- absorption	
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture	
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D'UN CLUB OMNISPORT	PV d'AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépen- dance + récépissé de création en Préfecture	















Assistance Juridique

Pour les clubs





Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

Les clubs seront reçus sur rendez-vous.



Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant ici!











Procès Verbaux

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors N°59





Commission des Statuts et Règlements & Contrôle des Mutations

Commission Régionale Prévention

Médiation Éducation





Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors N°60











75 77 78 91 92 93 94 95



LA LIGUE et vous!



Procès Verbaux



Commission Régionale du Football Féminin

Commission Régionale Futsal





Commission Régionale Outre-Mer

Commission Régionale Football Loisirs





Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives













LA LIGUE et vous



Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique





Contacts

D'ANDRADE Mélanie	01 85 90 03 77
D / II I D I II I I I I I I I I I I I I	

HISPAL Estelle 01 85 90 03 79

LERMA Lénaïck 01 85 90 03 71

NOGUEIRA Stacy 01 85 90 04 73

SALISSOU Raïssa 01 42 44 12 25

Département Technique

Chargée de Formation BMF

Département Technique

Chargée de Formation BEF

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du Football Francilien sur les réseaux



paris-idf.fff.fr









